

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON
❦❦❦❦❦❦
SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 07 décembre 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. Didier LE CHENECHAL a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: BEGUINEL Didier, BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, THEAUDIERE Eric, MORICEAU Marie-Françoise, BIRET-ALEXANDRE Marie-Anne, MOISDON Franck, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, LEPRETRE Christian, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, COUDRAIS Ronan, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, JOUIN Alain, MAHE Yvon, RIDARD Maryse, TROUBOUL Jean-Paul, KERIVEL Laurent, LANGE Jean Marie, HOUSSIN Raymond, LEMOINE André, LAURENT Yann, , MENUET Didier, RENAULT Christian, LE CHENECHAL Didier, BAUDU Gérard, CHEVAL Véronique, CHAUDAGNE Michel,

POUVOIRS: TEILLARD Louis à THOMAS Pierre,

ABSENTS: COTTIER Catherine, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, PITRE Rémi, BAUDU Jérôme, ROBERT Céline, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, GARCIA Joël,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	1
- présents	41
- absents	13

18.41: Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par le Smictom des Pays de Vilaine.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt du Smictom des Pays de Vilaine d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion du Smictom des Pays de Vilaine au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte du Smictom des Pays de Vilaine.

REÇU LE

28 DEC. 2018



PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

Pour extrait conforme,



La Présidente,
C.GARDAN